



61^{ième} session du Conseil des droits de l'homme

Débat général du point 7

Intervention du Luxembourg

Genève, le 23 mars 2026

Monsieur le Vice-Président,

Permettez-moi de réaffirmer l'attachement du Luxembourg à l'universalité et l'indivisibilité des droits humains, qui continue d'être remise en question quotidiennement par l'action israélienne dans le territoire palestinien occupé. Que ce soit à travers la déprivation des droits les plus fondamentaux comme la dignité humaine, la liberté de circulation et le droit de posséder des biens et d'en jouir pacifiquement.

Nous rejetons pleinement les détentions arbitraires sans inculpation et/ou procès équitable, notamment des cas de femmes et enfants de plus en plus nombreux, laissant des milliers de personnes dans l'inconnu et dans l'incapacité d'intervenir par rapport au sort de leurs proches.

Nous exprimons également une profonde inquiétude face à l'escalade des violences perpétrées par les colons israéliens en Cisjordanie, lesquelles, selon des rapports, ont fait six morts et de nombreux blessés parmi la population palestinienne depuis le 1er mars. À cela s'ajoutent la récente réglementation foncière controversée et l'expansion continue des projets de colonisation illégaux, qui s'apparentent de plus en plus à une véritable annexion du Territoire palestinien occupé par l'État d'Israël.

Nous sommes ainsi témoins comment l'étau se serre autour du sort des Palestiniens et des Palestiniennes. Nous appelons à la cessation de ces actes et rappelons notre profond attachement à la solution de deux Etats, qui est la seule solution viable, et réalisable que à travers le respect et la dignité de l'autre.

Nous rappelons notre intervention de février 2026 et réaffirmons qu'Israël doit coopérer pleinement avec les mécanismes de ce Conseil ainsi qu'avec les agences onusiennes et ONGs acheminant l'aide humanitaire.

Je vous remercie